

GA 56 Le Pech des
Vignes.
46130 Glons.

FACTURE N°

43

M. SARL Mairon
Fragas

RÈGLEMENT pour le

le 1/02 20 25

EXACOMPTA

1 Cot
15 m³ de noix "écarts de
Cable de tri" Secs.

(mail)

5,5%

200 MT
11 TVA

Virement 9/05/25

211 TTC

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales
à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire
pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Conditions d'escompte
pour paiement anticipé